

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée des Métiers - Hôtelier et Tourisme Jeanne et Paul Augier - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée des Métiers - Hôtelier et Tourisme Jeanne et Paul Augier - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (40828)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée des Métiers - Hôtelier et Tourisme Jeanne et Paul Augier - BTS - Services - Tourisme - en apprentissage (40828)	Jury par défaut	Tous les candidats	24	885	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	moyenne générale-	Les résultats en Histoire Géographie ou HGGSP, en langues, en SES ou Sciences de Gestion et en mathématiques seront examinés avec attention.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	capacités rédactionnelles	avis et appréciation du chef d'établissement, du PP	Essentiel
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	cohérence du projet	le projet motivé sera particulièrement étudié tant dans sa forme (rédaction) que dans son fond (pourquoi le choix de cette formation spécifiquement)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	engagement citoyen	toutes actions valorisées dans le cadre d'actions solidaires, associatives	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

BTS TOURISME :

1er critère : appréciations des professeurs principaux et du chef d'établissement sur la FICHE AVENIR

2e critère : évaluation du projet de formation motivé avec une expérience ou un projet bien identifié

3e critère : origine Jeanne et Paul AUGIER ou lycées du 06

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

les recommandations suivantes sont faites aux candidats :

Projet de formation motivé Lorsqu'il est absent = 0/20. Présent mais sans élément apparent en lien avec nos formations (souvent un copier-coller) = 05/20. Personnalisé avec des arguments en référence à la formation demandée entre 10 et 18/20. Personnalisé en plus des arguments, on identifie des expériences ou stages dans la filière avec un projet bien défini = de 15 à 20/20 Origine Jeanne et Paul Augier ou 06 : Nous recommandons de mettre un 20/20 pour les lycéens de J&P.Augier ce qui signifie que nous sommes attentifs à l'égard de nos élèves et un 15/20 pour les élèves des lycées de notre département

Signature :

DENIS FERAULT,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée des
Métiers - Hôtelier et Tourisme Jeanne et Paul Augier